

LE HCR EN 2018

Mission

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est mandaté par les Nations Unies pour conduire et coordonner l'action internationale pour la protection des réfugiés à travers le monde et pour la recherche de solutions à leurs problèmes. À ce jour (décembre 2017), 148 États sont parties à la Convention de 1951 relative au statut de réfugiés et/ou à son Protocole de 1967.

La mission première du HCR est de chercher à garantir les droits et le bien-être des réfugiés. Dans la poursuite de cet objectif, l'organisation s'efforce de s'assurer que chacun puisse bénéficier du droit d'asile et trouver refuge en toute sécurité dans un autre État ainsi que retourner de plein gré dans son pays d'origine. En assistant les réfugiés à rentrer chez eux ou à s'installer de manière permanente dans un autre pays, le HCR recherche également des solutions durables à leurs situations.

Le Comité exécutif du Programme du HCR (qui compte 101 États membres en octobre 2017) et l'Assemblée générale des Nations Unies ont également autorisé l'intervention du HCR en faveur

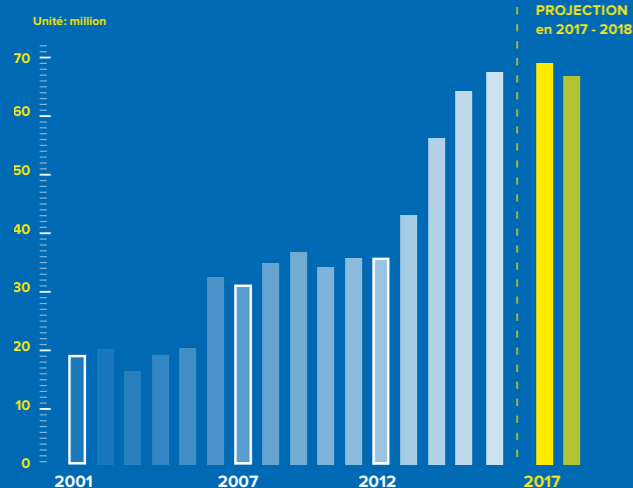
d'autres groupes. Ces groupes incluent les anciens réfugiés de retour dans leur pays d'origine, les personnes déplacées internes, les apatrides ou les personnes dont la nationalité est controversée. À ce jour (octobre 2017), 89 États ont adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et 70 à la Convention de 1961 sur la réduction de l'apatridie.

L'organisation s'efforce de prévenir les situations de déplacements forcés en encourageant les États et les autres institutions à créer les conditions propices à la protection des droits de l'homme et au règlement pacifique des différends. Dans toutes ses activités, le HCR apporte une attention particulière aux besoins des enfants et cherche à promouvoir l'égalité des droits pour les femmes et les filles. L'organisation mène son action en collaboration avec de nombreux partenaires, dont les gouvernements, les organisations régionales, internationales et non gouvernementales. Convaincu que les réfugiés et les autres personnes qui bénéficient des activités de l'organisation devraient être consultés pour les prises de décision qui affectent leurs vies, le HCR s'est engagé à mettre en œuvre le principe de participation dans ses actions.

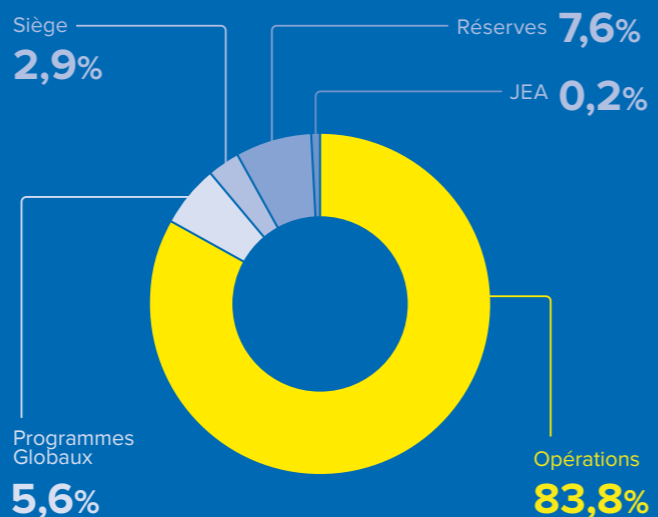
Présence du HCR dans le monde (projection 2018)

11 621 personnels* dans 468 sites et 130 pays où le HCR est présent

67,7 millions de personnes relevant de la compétence du HCR



Un budget global de **7,51 milliards de dollars**



* Inclut toutes les positions, à l'exception des JEA et VNU (source: A/AC.96/1169- HCR programme budgétaire biennal 2018-2019).

Chiffres clés

En 2018, les besoins du HCR pour couvrir les activités programmées* s'élèvent à 6,93 milliards de dollars. Le pourcentage alloué par pilier est présenté ci-dessous.

PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS

Plus de la **moitié des réfugiés** sont originaires de trois pays

- République arabe syrienne**
5,5 millions de personnes
- Afghanistan**
2,5 millions de personnes
- Soudan du Sud**
1,4 million de personnes

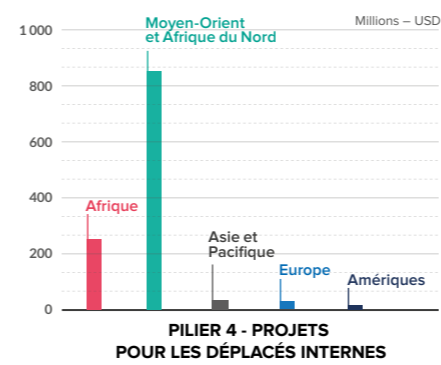
Principaux **pays d'accueil des réfugiés**

Pays	Nombre de réfugiés**
Turquie	2,9 millions
Pakistan	1,4 million
Liban	1 million
République islamique d'Iran	979 400
Ouganda	940 800
Éthiopie	791 600

PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES

1,2 milliard de dollars

17%



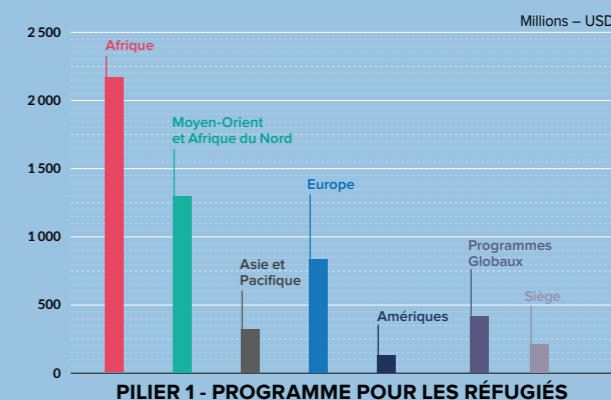
* Les activités programmées comprennent les activités des opérations et du siège ainsi que les programmes globaux. Sont exclus les réserves et le programme des Jeunes Experts et Associés (JEA).

** A la fin d'année 2016.

5,4 milliards de dollars

78%

des activités programmées en 2018

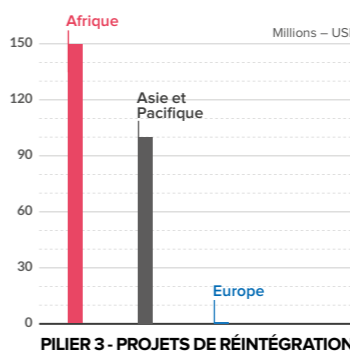


PILIER 1 - PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS

PROJETS DE RÉINTÉGRATION

250,1 millions de dollars

4%

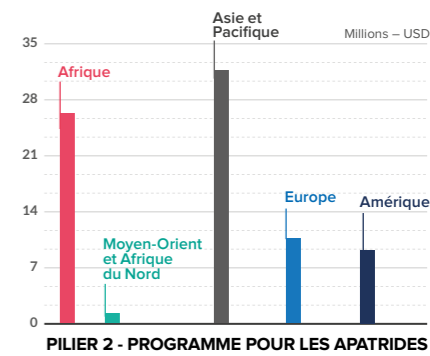


PILIER 3 - PROJETS DE RÉINTÉGRATION

PROGRAMME POUR LES APATRIDES

79,5 millions de dollars

1%



PILIER 2 - PROGRAMME POUR LES APATRIDES

Table des matières



Aperçu 2018
6



Résumés régionaux
56



Chapitres thématiques
118

APERÇU 2018

1 Appel Global 2018-2019	Où trouver les informations dans l'Appel Global et sur le site internet Global Focus
2 Le HCR en 2018	La mission du HCR, faits et chiffres clés
6 Avant-propos du Haut Commissaire	Message du Haut Commissaire sur les besoins de financements et les défis en 2018-2019
14 Explorer de nouvelles approches et élargir les partenariats	L'approche évolutive du HCR pour renforcer et diversifier les partenariats afin de l'aider à mettre en œuvre son mandat
26 Envoyée Spéciale	Message de l'Envoyée Spéciale
28 Priorités stratégiques globales	Secteurs d'interventions prioritaires pour le HCR en 2018-2019
34 Populations relevant de la compétence du HCR	Carte des populations- Janvier 2017
36 Besoins de financements du HCR 2018-2019	Besoins de financements du HCR, comprenant une carte mondiale des besoins budgétaires par opération

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

56 Afrique	90 Europe
70 Amériques	102 Moyen-Orient et Afrique du Nord
80 Asie et Pacifique	112 Gestion et appui aux opérations

CHAPITRES THÉMATIQUES

118 Sauvegarder les droits fondamentaux	120 Assurer l'accès à la protection (procédures d'asiles justes et efficaces; alternatives à la détention; mouvements mixtes)
	128 Apporter des réponses en matière de protection (besoins des personnes à risque élevé de protection; égalité des genres; gestion de l'identité, enregistrement et profilage)
	137 Prévenir et mettre fin à l'apatridie
	141 S'engager dans les situations de déplacement interne
	146 S'engager dans les situations de déplacements liés aux changements climatiques et aux catastrophes
148 Apporter une aide vitale	150 Répondre aux urgences
	157 Prévenir et répondre aux violences basées sur le genre
	160 Répondre aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR (aides en espèces, abris et zones d'installations, santé publique, sécurité alimentaire et nutrition, et eau, assainissement et hygiène)
174 Assurer un avenir meilleur	176 Recherche de solutions globales (rapatriement volontaire, intégration locale, réinstallation et voies complémentaires de protection et de solutions)
	183 Accès à un enseignement de qualité
	187 Autonomie et moyens de subsistance
	192 Recherche d'alternatives aux camps
	194 Accès à l'énergie et à la protection de l'environnement
198 ANNEXES	198 États membres du Comité exécutif du HCR et États parties aux Conventions sur les réfugiés et sur les apatrides
	200 Glossaire
	206 Acronymes



Traduire les engagements en actions

Des réfugiés Rohingyas se rassemblent au centre du camp de Kutupalong au Bangladesh, où ont lieu les distributions de produits et de vivres.

Alors que nous publions cet Appel global, des milliers de personnes en quête de sécurité fuient chaque jour leur foyers — en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Iraq, au Myanmar, en République arabe syrienne (Syrie) et partout ailleurs. Les réfugiés qui ont traversé les frontières sont arrivés dans des communautés rurales ou dans des villes déjà touchées par la pauvreté. D'autres personnes sont déracinées dans leur propre pays, forcés de fuir leur foyer en raison d'incidents sécuritaires majeurs, pris au cœur de

conflits, et souvent sans possibilité de se rendre à l'étranger pour se mettre en sécurité.

En 2017, plus de 600 000 personnes ont quitté le Myanmar pour se rendre au Bangladesh et cela seulement en l'espace de quelques semaines, ce qui représente l'urgence des réfugiés la plus rapide observée depuis le début des années 1990. D'autres crises majeures n'ont montré aucun signe d'amélioration, comme au Yémen, où près des deux-tiers de la population ont besoin d'aide humanitaire,

et au Soudan du Sud, où une personne sur quatre est déplacée et où l'exode de réfugiés se poursuit.

Certaines crises prolongées durent depuis des décennies. Les conflits en cours en Afghanistan et en Somalie continuent de déraciner des centaines de milliers de personnes, les contraignant à vivre en exil, et poussent sur les routes une génération entière de jeunes personnes, qui franchissent mers et déserts, et s'exposent à de terribles dangers. Dans le même temps, certains réfugiés et déplacés internes regagnent néanmoins leur région d'origine dans ces pays et ont besoin d'aide.

Pour un grand nombre de réfugiés, la quête de sûreté et de protection est devenue de plus en plus dangereuse. Les personnes qui fuient la violence des gangs dans le Nord de l'Amérique centrale, et qui sont en majorité des femmes et des enfants, font face à des risques effroyables pendant leur fuite à la recherche d'un refuge. Le long de la route centrale de la Méditerranée pour rejoindre l'Europe, qui part de l'Afrique subsaharienne pour arriver en Italie en passant par la Libye, les réfugiés et les migrants s'exposent à des risques parfois mortels : violences, exploitation, détention et torture.

Simultanément, dans certaines situations majeures, de nouvelles dynamiques émergent, et dont les conséquences pourraient s'avérer considérables. En Syrie, les déplacements massifs de population se sont poursuivis en 2017 mais parallèlement, un espace s'est ouvert et a permis à certains déplacés internes, et à un nombre beaucoup plus restreint de réfugiés, de rentrer chez eux, souvent dans des conditions qui sont loin d'être optimales et dans des lieux

complètement dévastés. Des signes de résilience apparaissent néanmoins, et il importe de les encourager, en particulier si des progrès sont réalisés au niveau de la désescalade du conflit. D'autre part, maintenir la protection dans les pays d'accueil et éviter les pressions conduisant à des retours prématurés, seront nécessaires dans la période complexe qui s'annonce. Dans la région du lac Tchad, une plus grande stabilité émerge même si les retours doivent être suivis avec attention afin de s'assurer qu'ils soient volontaires et durables. L'Iraq entre également dans une phase compliquée, dans laquelle il faudra relever de graves défis en matière de protection et remédier à des divisions profondes si l'on veut mettre progressivement un terme aux conflits et aux déplacements.

Les faiblesses de la coopération internationale, qui ont favorisé l'émergence et laissé s'amplifier ces crises, déclenchant l'exode des réfugiés, ont également réduit la protection des personnes qui sont contraintes de fuir. Certains États, qui figuraient souvent parmi les moins touchés par les afflux de réfugiés, ont fermé leurs frontières, restreint l'accès à l'asile et découragé l'entrée sur leur territoire. Mais de nombreux autres États accueillent des réfugiés, en particulier ceux situés près des zones de conflit, qui ont maintenu leurs frontières ouvertes et ont généreusement accueilli des milliers, parfois des millions, de réfugiés. Partout dans le monde, nous observons également des manifestations d'humanité, de générosité, de résilience, d'hospitalité, de patience, de détermination et de compréhension, qui nous rappellent que l'octroi de la protection aux personnes qui cherchent un refuge est une valeur ancestrale, ainsi qu'une obligation juridique universelle.



© HCR / P. WIGGERS

Donner vie à la Déclaration de New York

En adoptant la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants en septembre 2016, les États ont accepté d'examiner la question des mouvements de réfugiés et de la résoudre à l'aide d'un nouveau modèle — le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) — qui place les droits, les intérêts et le potentiel des réfugiés et de ceux qui les accueillent au cœur d'une réponse multidimensionnelle, comprenant l'ensemble de l'action humanitaire mais qui va même plus loin. La Déclaration résonne tout au long de cet Appel comme le fondement d'une nouvelle approche. Concrètement, ce processus devrait aboutir à : un appui plus prévisible

aux pays et aux communautés d'accueil ; un renforcement de l'autosuffisance des réfugiés ; une augmentation des places de réinstallation et d'autres voies complémentaires d'accès à la protection et à des solutions ; et ainsi qu'à un engagement plus ferme dans la résolution des conflits et dans le traitement de leurs causes profondes afin que le rapatriement volontaire devienne une option réelle et durable. Nous devons travailler ensemble sur tous ces éléments, et ce, avec la même détermination.

Maintenant, nous devons traduire ces engagements en actes.

Des réfugiés soudanais et des membres de la communauté hôte soudanaise accueillent le Haut Commissaire au camp d'Al Nimir, à l'est du Darfour, au Soudan.

Les communautés et les pays en voie de développement qui reçoivent et accueillent la majorité des réfugiés du monde sont les piliers du régime de la protection internationale. Un grand nombre de ces États ont aujourd'hui adopté des politiques importantes, qui favorisent l'inclusion et l'autosuffisance des réfugiés, cependant leur hospitalité devait être étayée par une aide internationale soutenue et une volonté réelle d'assumer une partie des responsabilités. Le CRRF — qui est maintenant appliqué dans 12 pays et deux situations, et sera progressivement mis en œuvre dans les situations de réfugiés à plus grande échelle, comme détaillé dans cet Appel global — fournit un cadre pour concrétiser cette approche dans la pratique.

L'expérience acquise lors de l'application du CRRF, ainsi que les enseignements tirés d'autres situations de réfugiés et les idées suscitées par ces expériences, serviront de base à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés, que je proposerai lors de mon rapport annuel à l'Assemblée Générale en 2018, à l'issue de consultations avec les États membres et les autres parties prenantes. Le HCR contribue également parallèlement aux efforts en vue de développer un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Un pacte solide dans ce domaine aura un effet positif sur les droits fondamentaux des réfugiés comme des migrants.

Renforcer les partenariats traditionnels et en forger de nouveaux

À mesure que la vision exprimée dans la Déclaration de New York s'enracinera et que le pacte mondial sur les réfugiés sera élaboré et appliqué, le rôle du HCR et sa coopération avec ses partenaires changeront progressivement. Le nouveau cadre offre la possibilité d'adopter une approche plus intégrée et plus stratégique en matière de partenariats — une approche dans laquelle le HCR jouera le rôle d'un catalyseur afin de mobiliser toute une série d'entités — dont des organismes régionaux, des ONG, des organisations confessionnelles, des entités sportives, le secteur privé et d'autres parties de la société civile. Nous devons développer, et renforcer, les partenariats qui transcendent les clivages thématiques, notamment ceux qui permettent de réduire efficacement et durablement l'écart entre l'action humanitaire et le développement.

C'est un domaine clé, dans lequel nous observons déjà des changements notables. L'action en faveur du développement et son financement jouent un rôle central dans le nouveau modèle global — et permettent d'améliorer le dialogue sur les politiques, d'élargir la fourniture de services, et de stimuler les opportunités économiques pour les réfugiés comme pour les communautés qui les accueillent. Il apparaît encore plus clairement que, soutenue adéquatement par des politiques et des investissements en faveur du développement, l'intégration socio-économique des réfugiés profite aussi bien à ceux-ci qu'aux populations d'accueil, et s'inscrit pleinement dans « l'Agenda 2030 pour le développement durable ».

Comme le décrit cet Appel global, nous poursuivons un partenariat porteur de transformations avec la Banque mondiale, et nous entamons des collaborations fructueuses avec d'autres acteurs du développement, dont des banques régionales et multilatérales de développement, et divers organismes spécialistes de cette question.

Conformément à la Déclaration de New York, qui souligne la nécessité d'une forte implication du secteur privé et de la société civile, nous intensifions également notre engagement avec les entreprises, les mécènes et les philanthropes, les organisations sportives et diverses fondations. L'engagement des particuliers et d'entités issus du secteur privé joue un rôle important pour nous aider à innover, à encourager des attitudes positives et, parfois, à influencer les politiques. Ces acteurs sont également des donateurs importants et nous redoublons actuellement d'efforts pour récolter un milliard de dollars par an dans le secteur privé d'ici 2025.

Le pacte mondial devrait fournir une plateforme pour informer, mobiliser et impliquer un plus large éventail d'entités et de secteurs de la société que par le passé, ainsi que pour renforcer les partenariats existants, tout en gardant en vue l'objectif principal de renforcer la protection. Ceux-ci devraient investir dans l'avenir en renforçant la résilience des réfugiés comme des communautés d'accueil, et en élargissant l'accès à la réinstallation et à des voies complémentaires d'admission, ainsi qu'à d'autres solutions.

Il y a donc de nombreuses raisons d'espérer. Alors que nous préparons le pacte mondial, les réformes du Secrétaire général des Nations Unies sur la paix et la sécurité prennent également forme, faisant de la prévention et de l'atténuation des conflits ainsi que des efforts de maintien de la paix, l'un des principaux objectifs des Nations Unies. Avec la réforme envisagée du Système de développement des Nations Unies, ces initiatives sont à l'unisson de l'approche globale, multidimensionnelle, énoncée par la Déclaration de New York.

Perspectives en 2018 et 2019

En janvier 2017, nous avons publié les Orientations stratégiques, qui définissent clairement les axes de notre travail jusqu'en 2021, ainsi que les secteurs dans lesquels il faudra investir pour les mener, et qui correspondent à la vision énoncée dans la Déclaration de New York. Elles s'articulent autour de directions principales qui guideront notre action au cours des prochaines années et visent à : protéger, répondre, inclure, autonomiser et résoudre.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation très fluctuante, puisque la coopération internationale faiblit et que les États répondent aux afflux de réfugiés par des mesures prises séparément, fragmentées et souvent motivées par des objectifs politiques à court terme. Dans ce contexte, la Déclaration de New York, en réaffirmant avec force que la protection est une obligation légale, reflétant des principes fondamentaux et des valeurs communes, a été d'une importance décisive. À mesure que nous œuvrerons pour apporter une réponse globale aux mouvements de réfugiés et que le HCR assumera davantage un rôle de catalyseur,

il sera indispensable de préserver l'espace nécessaire à l'exercice plein et entier du mandat distinct du HCR en matière de protection internationale et de recherche de solutions, notamment par un solide engagement opérationnel, la fourniture d'aides en espèces, de services et d'une aide matérielle là où cela est nécessaire.

Il est enrichissant d'offrir une protection et de susciter un espoir dans l'avenir, pour peu qu'on s'y prenne convenablement, et je crois que vous trouverez au fil des pages de cet Appel des exemples d'individus et de collectivités dont la vie est devenue plus remplie et satisfaisante parce qu'ils et elles ont permis à des réfugiés de prendre un nouveau départ. Au milieu des turbulences suscitées par tous les défis auxquels le régime international de protection est confronté, le meilleur moyen de tenir le cap est de revenir à l'essence même de la protection et de nous rappeler pourquoi il a été créé et d'apprendre à l'adapter au monde d'aujourd'hui.

Continuer d'investir dans nos capacités pour répondre aux urgences est un autre aspect important. Même si l'action en faveur du développement et d'autres formes de soutien s'intensifient, il importe de maintenir l'aide humanitaire, si l'on veut couvrir les besoins pressants, engendrés par de nouvelles crises et vagues de déplacement. Comme nous l'avons vu au Bangladesh, nous devons protéger, intervenir et répondre aux besoins là où ils sont, en offrant une protection et une aide vitale, et en appuyant ainsi les autorités nationales, les populations locales et les organisations, qui sont les premières à intervenir dans les situations d'urgence.

En adoptant une approche holistique, qui englobe toute l'étendue des déplacements forcés, nous nous efforçons également d'améliorer notre engagement auprès des 40 millions de déplacés internes présents dans le monde afin de le rendre plus prévisible, notamment en appliquant les recommandations issues de la révision opérationnelle réalisée en 2017.

Le 20^{ème} anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays en 2018, et le 10^{ème} anniversaire de la Convention de Kampala en 2019, seront l'occasion de ranimer le soutien des États afin qu'ils inscrivent ces principes dans la législation, dans la politique et dans l'action.

Nous poursuivrons et intensifierons également nos investissements dans la recherche de solutions, notamment en identifiant et en maximisant les possibilités de rapatriement volontaire, lorsqu'il est viable et peut avoir lieu en toute sécurité et dans la dignité. En ce qui concerne la réinstallation, nous travaillerons avec les États pour déterminer, si possible, les moyens de compenser la baisse observée dans le nombre de places disponibles en 2017, et d'élargir le type d'autres voies complémentaires légales d'accès à des pays tiers. Nous continuerons également à coopérer avec les États dans le cadre de notre campagne visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024. Une étape importante sera atteinte en 2019 – puisque la campagne *#J'appartiens (#IBelong)* arrivera à mi-parcours. Le HCR organisera une réunion de haut niveau pour mesurer les progrès accomplis, présenter les réalisations, susciter de nouveaux engagements pour mettre fin à l'apatridie et donner un nouvel élan à la deuxième partie de la campagne.

Le HCR continue de bénéficier d'un important soutien financier des donateurs, pour lequel je suis profondément reconnaissant.

En 2016, le montant des contributions volontaires a été le plus élevé de notre histoire. Cependant, alors que la fin de l'année 2017 approche, nous estimons que le montant des fonds reçus sera légèrement inférieur à celui de l'année dernière, en dépit d'une hausse du budget, et que près de la moitié des besoins ne seront pas satisfaits. Un trop grand nombre d'urgences, telles que celles en Afghanistan, au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, sont sous-financées, tout comme les principales crises de réfugiés en Iraq, en Syrie et au Yémen. J'invite les États membres et les autres donateurs à maintenir et à accroître leur aide par des financements flexibles et des contributions précoces qui évitent les incertitudes et nous permettent d'utiliser les fonds là où les besoins sont les plus grands.

Œuvrer à une vision commune

Cet Appel global présente une sombre perspective des défis immenses auxquels nous devons faire face en 2018 et 2019. Ceci est important. Les aspirations ne suffisent pas. Nous devons être réalistes, et constamment examiner les domaines où nous progressons et ceux où nos efforts sont insuffisants.

Alors que nous nous préparons à entamer une nouvelle année, je reste convaincu que la Déclaration de New York et la dynamique plus large qu'elle a suscitée, ont donné naissance à une vision commune, qui consiste à reconnaître qu'en plaçant les droits, les intérêts et les points de vue des déplacés et des apatrides au cœur de nos efforts, nous pouvons apporter à la

problématique des déplacements forcés des solutions qui sont dans l'intérêt de tous.

Nous ne devons pas sous-estimer l'ampleur de la tâche qui nous attend. En dépit de la promesse offerte par la Déclaration de New York, des efforts collectifs qu'elle a suscités dans le cadre d'actions globales menées dans un certain nombre de pays et de régions, et de la générosité extraordinaire dont ont fait preuve un grand nombre de pays d'accueil, l'année 2017 a engendré quantité de défis de protection et a réduit, à certains égards, les possibilités de trouver des solutions.

Les germes du changement ont été plantés, mais il faut prendre soin des jeunes pousses qui commencent à émerger. La Déclaration de New York a été une expression exceptionnelle de volonté politique au plus haut niveau mais il faut que celle-ci soit soutenue et se concrétise à travers des engagements politiques, des financements, des soutiens techniques et des actes concrets destinés à venir en aide aux réfugiés et aux pays d'accueil, notamment dans le contexte des crises majeures auxquelles nous assistons actuellement. Nous avons une responsabilité collective de renforcer notre réponse aux mouvements de réfugiés avec un nouveau sentiment d'urgence, et de redoubler d'efforts pour s'attaquer à leurs causes.

Je vous remercie tous de la confiance que vous témoignez au HCR.

Explorer de nouvelles approches et élargir les partenariats

Jeanine, réfugiée congolaise, et ses collègues du groupement des exploitants piscicoles d'Oruchinga nourrissent les tilapias avec des granulés dans une ferme piscicole gérée conjointement par les réfugiés et les locaux au bord du lac Rwamunga, à l'ouest de l'Ouganda. En Ouganda, les réfugiés ont le droit de travailler mais ils manquent souvent d'argent pour créer leur propre commerce. Les associations villageoises d'épargne et de prêts comme le groupement des exploitants piscicoles d'Oruchinga se multiplient en Ouganda depuis une dizaine d'années grâce à l'aide fournie par le HCR sous forme d'investissement en capital. Ces associations proposent des prêts et une épargne à des communautés vulnérables qui n'ont pas accès aux banques ou aux services financiers.

Plus de 67 millions de personnes relèvent aujourd'hui de la compétence du HCR dans le monde, réfugiés, apatrides, rapatriés et déplacés internes affectés par les conflits, et ce nombre a doublé au cours des vingt dernières années. La succession ou l'aggravation des crises, a provoqué une augmentation des déplacements. Alors que les déplacements touchaient environ 1 personne sur 160 il y a dix ans, ils affectent aujourd'hui 1 personne sur 113. Parmi les réfugiés relevant du mandat du HCR, 84 pour cent résident dans des pays à

revenu faible ou intermédiaire, dont un quart vivent dans les pays les moins développés du monde. Ce niveau historique des déplacements souligne la nécessité de revoir certaines approches traditionnelles en matière de protection et d'assistance et de recherche de solutions.

La communauté internationale reconnaît de plus en plus que les objectifs de développement et de consolidation de la paix ne peuvent pas être pleinement réalisés sans tenir compte des défis liés aux

déplacements forcés et à l'apatridie. Dans le cadre de « l'Agenda 2030 pour le développement durable » et en appui au processus de réforme lancé par le Secrétaire général des Nations Unies, les États se sont engagés à « ne laisser personne de côté » en lien avec le « Grand compromis » (voir le *Glossaire*) et à mettre en place de nouvelles méthodes de travail afin de renforcer les liens entre les acteurs humanitaires et de développement.

Dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de septembre 2016, les États membres des Nations Unies ont reconnu à l'unanimité que face aux mouvements de réfugiés, une réponse internationale plus forte nécessitait

« Le développement et les financements sont au cœur du nouveau modèle — pour renforcer la concertation, améliorer la délivrance de services et soutenir les opportunités économiques pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Ensemble, ces actions peuvent améliorer la résilience et l'autosuffisance et ouvrir la voie à des solutions à moyen ou long terme ».

— Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, lors de la séance d'ouverture du Comité exécutif du HCR, le 2 octobre 2017.

l'engagement d'un éventail beaucoup plus large d'acteurs et de ressources, la promotion de l'autonomisation sociale et économique des réfugiés et une action plus rapide pour soutenir les pays et les communautés qui les accueillent. La Déclaration de New York établit également les éléments d'un Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF, voir le *Glossaire*) comme modèle de réponse internationale aux mouvements importants de réfugiés et aux situations prolongées de réfugiés. Elle ouvre également la voie à l'adoption, en 2018, d'un pacte mondial sur les réfugiés afin d'assurer la mise en œuvre effective du CRRF.

Ce chapitre présente comment l'approche du HCR en matière de partenariats a

évolué et complète les activités décrites dans les chapitres régionaux et thématiques respectifs de cet Appel global. Il présente l'approche globale du HCR visant à renforcer et à diversifier les partenariats, et la manière dont cela va contribuer à mieux aider et protéger les personnes relevant de sa compétence.

Approfondir les partenariats pour soutenir les pays d'accueil et leurs communautés

La Déclaration de New York a reconnu l'importance de veiller à ce que les actions humanitaires et de développement soient complémentaires et se renforcent mutuellement. C'est un domaine dans

lequel le HCR et certains de ses partenaires clés, en particulier le PNUD et la Banque mondiale, coopèrent depuis longtemps. Au cours de ces 30 dernières années, la politique en matière de déplacement a évolué, de même que le rôle des acteurs du développement pour pallier aux effets des déplacements forcés. Dans les années 1980, ont émergé des initiatives telles que la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale et le Programme cambodgien pour la réinstallation et la réadaptation. Plus récemment, d'autres initiatives ont vu le jour au niveau national et régional tel que le Plan régional pour les réfugiés et la résilience (3RP) dans le contexte de la crise

Le partenariat de la Banque mondiale et du HCR

La coopération entre la Banque mondiale et le HCR dans le domaine des déplacements forcés s'appuie sur une prise en compte mutuelle des approches et mandats respectifs des deux organisations en matière d'action humanitaire et de développement. Cette prise en compte sert de fondement aux activités conjointes destinées à combler les lacunes en matière d'action humanitaire et de développement, en incluant les populations relevant de la compétence du HCR dans les programmes de développement, ainsi qu'en analysant les implications des déplacements à moyen et long terme pour les communautés d'accueil, dont notamment les opportunités de croissance socio-économique.

« À la Banque mondiale, nous pensons que le Cadre d'action global pour les réfugiés nous offre une opportunité de collaborer de façon innovante et beaucoup plus efficace. Les déplacements forcés ont été considérés pendant trop longtemps comme une préoccupation humanitaire, et non comme faisant partie intégrante des programmes de développement. Cependant, nous ne pouvons pas réaliser les objectifs de développement durable sans prendre en compte la situation des réfugiés, en sachant notamment que près de 90 pour cent d'entre eux vivent dans les pays en développement ».

— Mr. Jim Yong Kim, Président de la Banque mondiale, lors de la séance d'ouverture du Comité exécutif du HCR, le 2 octobre 2017.

La Banque mondiale et d'autres acteurs du développement jouent un rôle primordial pour soutenir à moyen et long terme les communautés d'accueil, notamment au travers d'opportunités de financements supplémentaires plus prévisibles pour les gouvernements nationaux et les autorités locales. La ligne budgétaire de 2 milliards de dollars pour les réfugiés et les communautés d'accueil prévue par la 18^{ème} reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) offrira également un soutien essentiel aux pays à faible revenu qui accueillent un grand nombre de réfugiés, et qui sont également prêts à mener des réformes politiques et juridiques pour promouvoir l'inclusion des réfugiés dans les systèmes locaux. Pour les pays à revenu intermédiaire, le Mécanisme mondial de financement concessionnel (*Global Concessional Financing Facility*) offre un moyen abordable et durable de financer les coûts de développement à moyen et à long terme, liés à l'accueil d'un grand nombre de réfugiés grâce à des prêts à des taux concessionnels.

En outre, la Banque mondiale et le HCR mettent en place un centre commun de données sur les déplacements qui améliorera les statistiques sur les réfugiés, les autres personnes déplacées et les communautés d'accueil. Le nouveau centre favorisera une réponse plus éclairée et plus durable aux déplacements forcés, basée sur une approche coordonnée entre les acteurs humanitaires et de développement. Il s'appuiera sur le rôle du HCR en tant qu'institution de référence en matière de données sur les réfugiés, tout en intégrant l'expertise analytique de la Banque mondiale ainsi que son expérience dans l'aide aux gouvernements nationaux pour améliorer leur capacité statistique.

syrienne, ainsi qu'au niveau mondial, comme l'Initiative pour des solutions de transition et l'Alliance pour des solutions (*Solutions Alliance*).

Le Sommet humanitaire mondial de mai 2016 a souligné l'importance de renforcer la cohérence, l'efficacité, la transparence et l'obligation de rendre compte des efforts menés pour protéger les personnes et trouver des solutions aux crises humanitaires. Le résultat le plus tangible a été le «Grand compromis», qui comprenait des engagements spécifiques de la part du HCR afin d'améliorer l'efficacité de sa gestion, de fournir un soutien plus fort aux intervenants locaux et nationaux et de renforcer l'engagement entre les acteurs humanitaires et de développement. Ces engagements visent à assurer que la protection reste au cœur de l'action humanitaire, que l'implication dans des situations de déplacement interne soit plus prévisible, et que les efforts soient maintenus pour mettre fin à l'apatridie. Ces engagements ne sont qu'une illustration des domaines que le Haut Commissaire a souligné dans les Orientations stratégiques pour la période de 2017 à 2021 et qui encadreront l'approche de partenariat du HCR.

L'approche du HCR en matière de partenariats repose sur la primauté des principes de protection, l'adhésion à une répartition claire des responsabilités capitalisant sur l'expertise et les mandats de chacun ainsi que la volonté de se coordonner dès le départ. L'engagement contenu dans «l'Agenda 2030 pour le développement durable» de «ne laisser personne de côté» constitue un fondement solide pour l'inclusion des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides dans le cycle régulier de planification du développement. Le HCR continuera de plaider pour l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les plans nationaux de développement et dans toutes les autres activités relatives aux objectifs de développement durable, en coopération

étroite avec les partenaires au niveau global et national. À cette fin, le HCR renforce actuellement sa coopération avec les acteurs humanitaires et de développement, en particulier l'OCDE, l'OIT, le PNUD, l'UNICEF et la Banque mondiale. D'autres organismes de développement comme la Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne (DG DEVCO) et l'Agence japonaise pour la coopération internationale (JICA) ainsi que les grands acteurs bilatéraux de développement, renforcent également leur soutien envers les pays accueillant des réfugiés afin qu'ils puissent inclure davantage ces derniers dans les plans et programmes nationaux de développement.

En outre, des liens plus forts sont en train d'être noués avec toutes sortes d'organisations nationales, notamment des organisations humanitaires, de développement, des organisations de défense des droits humains, des organisations confessionnelles et des universités. Les consultations annuelles du HCR avec les ONG demeureront une plateforme mondiale, permettant à la société civile de discuter des questions relatives aux déplacements forcés. En coopérant avec les partenaires locaux et nationaux, conformément à ses engagements pris dans le cadre du «Grand compromis», le HCR poursuivra ses efforts visant à impliquer davantage les partenaires locaux et nationaux dans ses opérations. À titre d'exemple, sur les 1,4 milliard de dollars versés par le HCR à plus de 900 partenaires en 2016, 20 pour cent ont été alloués à des partenaires locaux et nationaux pour des programmes destinés à offrir une protection et des solutions aux réfugiés ainsi qu'aux autres personnes relevant de la compétence du HCR. Le HCR vise à atteindre 25 pour cent d'ici 2020.

Le HCR restera un acteur de principe, efficace et légitime pour les situations de réfugiés. L'organisation utilisera également les divers plans humanitaires ou de

Collaborer au sein du système des Nations Unies

Le HCR continue de participer aux délibérations portant sur les moyens de renforcer la coopération entre l'aide humanitaire et l'aide au développement au sein du GNUD et de l'IASC. Ces dernières ont également examiné comment l'attention renouvelée du Secrétaire général sur l'action des Nations Unies en matière de paix pourrait être intégrée dans le lien entre l'aide humanitaire et le développement. Au cours de ces deux prochaines années, le HCR continuera d'être étroitement impliqué dans l'agenda de réforme du Secrétaire général et participera aux discussions et aux instances pertinentes comme le CEB, le GNUD et les Comités exécutifs du Secrétaire général.

Les actions du HCR visant à renforcer la coopération entre les acteurs humanitaires et de développement sur des questions telles que la collecte et l'analyse des données, la mesure de la pauvreté et les modèles de développement basés sur les communautés — dont l'objectif commun est d'améliorer le soutien aux réfugiés et aux pays d'accueil et d'intégrer les personnes relevant de la compétence du HCR dans les plans de développement nationaux — sont présentées dans les chapitres régionaux et thématiques de cet Appel global. Certains exemples de partenariats sont également mentionnés ci-dessous.

PNUD

Dans le passé, le PNUD et le HCR ont dès 2010 tous deux dirigé l'Initiative pour des solutions de transition (*Transitions Solutions Initiative*), et en 2014 lancé l'Alliance pour des solutions (*Solutions Alliance*). Ces initiatives globales visaient à expérimenter de nouvelles approches pour trouver des solutions durables aux crises de déplacement. Les enseignements tirés de ces expériences ont constitué des bases essentielles pour la Déclaration de New York. La plus importante collaboration actuelle entre le PNUD et le HCR au niveau régional et national est le Plan régional pour les réfugiés et la résilience (3RP) dans le contexte de la crise syrienne. Initié en 2015, il constitue le cadre de la réponse des Nations Unies face aux déplacements dans cinq pays en liant l'aide humanitaire et le développement.

UNICEF

L'UNICEF et le HCR renforcent leur partenariat pour une réponse plus coordonnée et prévisible et travaillent à l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les plans de développement et les services nationaux. Ils mènent également des actions conjointes pour réduire l'apatridie. Les deux organisations collaboreront plus étroitement dans la préparation aux situations d'urgence en menant des missions combinées pour soutenir les opérations au niveau des pays, renforcer leur coopération en matière d'interventions en espèces (voir le *Glossaire*), de protection sociale et de régimes d'assurance en coopération avec l'OIT, le PAM et l'OMS.

OIT

Le HCR et l'OIT ont mis à jour leur MoU en 2016 visant à renforcer leur coopération pour la promotion des opportunités d'emploi pour les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR. Les «Principes directeurs sur l'accès au marché du travail des réfugiés et autres personnes déplacées de force» adoptés par le Conseil d'administration de l'OIT en 2016 ont également marqué une étape importante en créant une base pour améliorer l'autosuffisance. En collaboration avec l'OIT, le HCR a élaboré un plan d'action commun sur l'accès des réfugiés au marché du travail, le droit au travail et les moyens de subsistance, et continuera de plaider pour que les réfugiés jouissent pleinement du droit au travail dans les pays d'accueil.

PAM

Le HCR et le PAM ont signé un addendum à leur précédent MoU afin d'inclure la distribution d'aides en espèces aux réfugiés. L'addendum constitue un cadre solide et prévisible pour la collaboration et la coordination dans ce domaine. En outre, les deux organisations sont en train d'élaborer et publieront des directives opérationnelles communes pour cibler l'aide en fonction des besoins en 2018, afin de s'assurer que les personnes les plus démunies reçoivent une aide appropriée et ciblée.

développement ciblant les réfugiés, tels que le Plan de réponse humanitaire, le Plan de réponse pour les réfugiés (RRP) et les mécanismes financiers communs associés, ou les Plans cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), pour quantifier et qualifier les besoins dans un contexte donné, ainsi que pour mener des actions de plaidoyer. Le Modèle de coordination pour les réfugiés (voir le *Glossaire*) restera un mécanisme prévisible et ciblé pour une action rapide qui, conformément à la Déclaration de New York, sera utilisé pour solliciter une aide globale pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Les Envoyés spéciaux et les Coordinateurs régionaux pour les réfugiés désignés par le Haut Commissaire pour gérer les dimensions régionales des crises de réfugiés en termes de protection et de solutions verront leur soutien et leur rôle renforcés.

Les projets pilotes pluriannuels et de partenariats multiples : une approche évolutive de la protection et de la recherche de solutions

La décision du HCR d'avancer vers une planification pluriannuelle et de partenariats multiples (voir le *Glossaire*) incarne l'esprit de la Déclaration de New York et du CRRF (voir détails ci-dessous). La planification s'appuie ainsi sur une vision à plus long terme et sur des objectifs stratégiques fixés avec les partenaires dans le cadre d'un processus inclusif et consultatif, en veillant à ce que toutes les personnes relevant de la compétence du HCR et leurs hôtes soient au cœur de la planification et de la définition des priorités dans les régions où ils vivent, et en mettant l'accent sur le soutien aux systèmes nationaux, aux institutions, et à la société civile. Les stratégies à plus long terme contribueront également à créer et à renforcer les liens importants entre les programmes du HCR et ceux des acteurs du secteur du développement et des acteurs du maintien de la paix et cibleront le soutien sur

l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les systèmes et services nationaux, les institutions et la société civile.

Conformément à l'engagement pris dans le cadre du « Grand compromis », les opérations du HCR sur le terrain incluront des perspectives pluriannuelles pour soutenir l'inclusion des personnes relevant de sa compétence et des solutions globales. Elles impliqueront un large éventail de partenaires, dont des acteurs du développement, dans le cadre d'une planification à plus long terme d'ici 2020. Cela facilitera également l'ensemble des orientations stratégiques du HCR et la mise en œuvre du CRRF. Cela permettra à l'organisation d'être un partenaire plus prévisible, à plus long terme et d'élaborer des stratégies coordonnées pour améliorer la protection et promouvoir des solutions pour toutes les personnes relevant de sa compétence, ainsi que pour soutenir les communautés d'accueil. Le système de gestion du HCR axé sur les résultats sera révisé en ce sens et aligné sur les cadres interorganisations.

Appliquer le Cadre d'action global pour les réfugiés

Les diverses initiatives décrites ci-dessus, toutes conformes à la vision d'une plus grande résilience des réfugiés et des communautés d'accueil et toutes aussi louables les unes que les autres, n'ont pas toujours été en mesure d'apporter des solutions globales aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR. Quelque chose d'autre était nécessaire, un cadre opérationnel et une méthodologie commune, permettant de lier les principes rappelés et soutenant le régime de protection internationale.

La Déclaration de New York marque un tournant majeur, reconnaissant la solidarité internationale et la protection des réfugiés. Elle contient un grand nombre d'engagements

et de principes acceptés par l'ensemble des États membres des Nations Unies. Elle prouve en outre que l'assistance et la protection des réfugiés, ainsi que le soutien aux pays et aux communautés d'accueil, constituent des responsabilités internationales partagées qui doivent être assumées de manière plus équitable et prévisible, et qui nécessitent l'engagement d'un ensemble beaucoup plus large de parties prenantes. Elle entend impliquer aussi bien les autorités gouvernementales, que les Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, les institutions financières internationales et régionales, les acteurs du développement, les ONG, les universitaires, les entreprises et les acteurs de la société civile, les communautés d'accueil et les réfugiés eux-mêmes.

La Déclaration confirme qu'assurer la protection des réfugiés et garantir des solutions aux personnes relevant de la compétence du HCR, requiert des réponses prévisibles et coordonnées, et nécessite de renforcer les institutions nationales ainsi que les capacités et la résilience des communautés d'accueil, des réfugiés et des apatrides. Apporter des changements durables prend du temps. En engageant les États à « un partage plus équitable de la charge et des responsabilités », la Déclaration constitue une base pour mobiliser une réponse plus efficace, et plus prévisible, aux larges mouvements de réfugiés et aux situations prolongées de réfugiés.

Pour aider à réaliser cette ambition, la Déclaration de New York a établi un nouveau cadre, le Cadre d'action global pour les réfugiés, CRRF. Il s'agit d'un modèle d'intervention pour répondre tout au long du cycle des déplacements, aux mouvements de réfugiés à grande échelle, aux situations de réfugiés prolongées et à la réalisation de solutions durables. Le CRRF offre également à la communauté internationale une opportunité importante de consolider et de renforcer le régime de protection internationale des réfugiés par

son application et l'adoption d'un pacte mondial sur les réfugiés. Il rappelle que la réalisation de solutions globales pour les réfugiés nécessitera une coopération et un engagement solide ainsi qu'une approche pluriannuelle et de partenariats multiples.

Le CRRF a quatre objectifs précis :

- Alléger la pression sur les pays qui accueillent les réfugiés ;
- Renforcer l'autonomie des réfugiés ;
- Élargir l'accès aux possibilités de réinstallation dans des pays tiers, ainsi qu'à d'autres voies complémentaires ;
- Aider à créer les conditions nécessaires dans les pays d'origine pour permettre aux réfugiés de rentrer volontairement en sécurité et dans la dignité.

Pour réaliser ces objectifs, le CRRF identifie un ensemble de mesures pour mieux :

- Assurer des mesures adéquates pour l'accueil et l'admission ;
- Répondre aux besoins immédiats et permanents (comme la protection, la santé, l'éducation) ;
- Fournir une assistance aux institutions nationales/ locales et aux communautés d'accueil des réfugiés ;
- Concevoir le développement de solutions durables.

En tant que nouvelle approche, le CRRF établit des pistes pour mobiliser des réponses plus efficaces et prévisibles face aux mouvements importants de réfugiés allant de la préparation globale et de réponses rapides, jusqu'à l'inclusion dans les sociétés nationales et l'apport de solutions. Il s'appuie sur des initiatives comme « l'Agenda 2030 pour le développement durable » et le « Grand compromis ». S'inspirant de l'approche impliquant « l'ensemble de la société », il nécessite l'engagement d'un éventail beaucoup plus large d'acteurs, comprenant les autorités nationales et locales, les organisations internationales, les acteurs du secteur du développement, les institutions financières internationales, le secteur privé, la société civile, les universitaires ainsi que les réfugiés et les communautés d'accueil elles-mêmes.

Les États membres ont sollicité le HCR pour déployer et appliquer le CRRF en coordination étroite avec les États et les

partenaires pertinents. À cette fin, le Haut Commissaire a mis en place une équipe dédiée aux réponses globales afin de faciliter l'étape initiale de ce processus dans un nombre croissant de pays pilotes. En septembre 2017, 12 pays étaient officiellement impliqués dans la mise en œuvre du CRRF : le Belize, le Costa Rica, Djibouti, l'Éthiopie, le Guatemala, le Honduras, le Kenya, le Mexique, le Panama, la Somalie, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. Des approches régionales sont également mises en œuvre pour la situation des réfugiés somaliens, ainsi que pour l'Amérique centrale et le Mexique. À ce jour, les principales réalisations de ces approches régionales sont la Déclaration de Nairobi sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des rapatriés en Somalie adoptée par les chefs d'États de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en mars 2017 et le Cadre global régional de protection et de solutions adopté au Honduras en octobre 2017 (voir les *chapitres régionaux*).

Les pays d'accueil ont montré leur engagement dans cette réponse multipartite

en définissant des priorités pour l'application du CRRF et en s'appuyant sur les structures de coordination et de financement existantes. Certains États ont déjà pris des mesures importantes pour réviser leurs lois et leurs politiques relatives aux réfugiés, comme l'Éthiopie où les réfugiés peuvent faire enregistrer des événements essentiels tels que les naissances et les mariages dans les registres d'état civil nationaux, et Djibouti, où les lois nationales en matière d'éducation ont été modifiées pour prendre en compte les réfugiés.

À côté des autorités responsables des questions de réfugiés, les bureaux chargés de la planification dans le secteur du développement, les ministères compétents et les agents issus des districts, qui accueillent les réfugiés commencent à être impliqués dans la planification et la programmation à court et à plus long terme afin d'intégrer les besoins des réfugiés et des communautés d'accueil. Les approches régionales pour la mise en œuvre du CRRF sont conçues dans le cadre de consultations et de plans d'action nationaux, et bénéficient du soutien actif des organisations régionales, comme le démontrent les situations en

Amérique centrale, au Mexique et pour les réfugiés somaliens.

En outre, les ONG sont des partenaires très engagés dans l'application du CRRF. Dans de nombreux pays où il est mis en œuvre, les ONG sont représentées à travers les instances de gouvernance du CRRF, comme les secrétariats ou comités de pilotage, qui travaillent dans le cadre d'une approche multipartite avec les acteurs humanitaires et du développement, les ministères compétents et le secteur privé. Les réseaux d'ONG dans le monde entier coordonnent et façonnent la contribution de la société civile à la mise en pratique du CRRF.

De plus, les ONG s'engagent à différents niveaux, en mobilisant et en impliquant notamment des organisations communautaires pour veiller à ce que les opinions et les perspectives locales soient entendues et prises en compte, y compris celles des réfugiés. Les ONG s'efforcent d'influencer les politiques au niveau mondial et régional et de mobiliser l'opinion publique et les médias pour renforcer le soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil dans le contexte de la mise en œuvre du CRRF et de l'élaboration d'un pacte mondial sur les réfugiés.

La prise en compte des réfugiés dans la planification nationale en matière de développement et leur inclusion dans les systèmes et services nationaux comme l'éducation, la santé et la protection sociale sont des éléments clés de l'application du CRRF. De plus en plus d'informations et d'expériences montrent que, l'inclusion des réfugiés dans les systèmes et services nationaux et locaux, lorsqu'elle est possible et contrairement à la mise en place de structures parallèles, permet de gagner en efficacité et conduit à de meilleurs résultats pour les réfugiés et pour les communautés d'accueil. L'inclusion aide les réfugiés à réaliser leur potentiel en tant que personnes et en tant que moteurs du développement économique, et sert de base à l'établissement de relations fortes

entre les réfugiés et les communautés d'accueil. Elle prépare également le terrain pour trouver des solutions durables, notamment le retour volontaire et durable lorsque les conditions le permettent. Par exemple, l'inclusion des réfugiés afghans dans le système national de santé iranien prouve le potentiel de cette approche et montre qu'un certain nombre de pays qui ne mettent pas en œuvre officiellement le CRRF appliquent déjà son approche. Cela concerne notamment les pays affectés par la situation en Syrie, dans le cadre du 3RP, ainsi que les Républiques islamiques d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan, dans le cadre de la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans (voir les *chapitres régionaux*).

L'inclusion des réfugiés comporte toutefois un certain nombre de défis. Cela nécessite de renforcer et d'élargir les systèmes nationaux et locaux pour qu'ils répondent aux besoins spécifiques d'une population plus importante et plus variée. À cette fin, de nombreux pays d'accueil ont besoin du soutien de la communauté internationale. Un soutien fiable est nécessaire en terme financier, mais aussi pour soutenir la coordination des politiques d'inclusion, fournir des conseils techniques et renforcer les capacités des acteurs pertinents.

Dans le cadre de l'application du CRRF en 2018, le HCR s'appuiera sur les progrès initiaux réalisés en 2017 et les consolidera. Des efforts particuliers seront entrepris pour :

- Soutenir les gouvernements et partenaires pour renforcer la programmation à court et à plus long terme conformément aux plans de travail du CRRF ;
- Mettre en place des mesures pratiques pour l'inclusion des réfugiés dans les plans et les stratégies de réponse nationaux dans tous les secteurs thématiques, y compris par des conseils continus sur les orientations politiques ;



© HCR / M. REDONDO
Un bénévole donne des conseils techniques dans la salle informatique du foyer pour migrants La 72 à Tenosique, au Mexique.

Un foyer mexicain offre un lieu sûr pour les ressortissants d'Amérique centrale

Dans un foyer situé près de la frontière avec le Guatemala, un religieux mexicain offre une protection et une aide humanitaire aux personnes qui fuient la violence, les extorsions et le recrutement forcé commis par des gangs dans le nord de l'Amérique centrale.

Tomás González Castillo, membre de la communauté religieuse chrétienne des Franciscains, a ouvert le foyer La 72 dans la ville de Tenosique en 2011. Depuis lors, il a accueilli plus de 50 000 personnes, dont des mères célibataires, des enfants et un nombre croissant de familles, ainsi que des membres de la communauté LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexuels) originaires d'Amérique centrale.

Ces deux dernières années, les foyers au Mexique ont vu les demandes d'assistance quasiment doubler, d'autant que le nombre de personnes ayant des besoins de protection ne cesse d'augmenter. Les foyers, souvent gérés par la société civile ou des groupes religieux, ont également accueilli plus de 1 500 demandeurs d'asile libérés des centres de détention pour migrants dans le cadre d'un programme qui a démarré en 2016.

Le réseau de lieux sûrs en Amérique centrale et au Mexique constitue un exemple de bonne pratique pour accueillir de manière efficace les personnes déplacées ayant des besoins de protection.

- Accélérer la mobilisation des ressources conformément aux besoins observés dans les secteurs humanitaire et du développement;
- Recueillir et analyser les meilleures pratiques et les enseignements à tirer pour préparer le pacte mondial sur les réfugiés (voir ci-dessous).

La collaboration avec un large éventail d'acteurs dans le cadre d'une réponse globale permettra au HCR de mettre davantage l'accent sur son mandat de protection et de solutions, notamment dans les réponses aux urgences, en renforçant les systèmes d'asile et en développant les possibilités de réinstallation et les voies complémentaires d'admission (voir les *chapitres thématiques*), tout en continuant à rechercher des approches innovantes et de meilleurs systèmes de données et d'analyse pour mettre en place des solutions globales.

Ce nouveau paradigme incarné par le CRRF, et le travail menant à l'élaboration du pacte mondial, présentent des opportunités très importantes de planification stratégique plus globale et à plus long terme, afin d'assurer une protection et des solutions pour les personnes relevant de la compétence du HCR. La décision du HCR d'avancer vers une planification pluriannuelle et de partenariats multiples découle de la nécessité de développer une stratégie coordonnée et à plus long terme, afin d'améliorer les résultats pour toutes les populations ainsi que pour les communautés locales. Le processus du HCR visant à planifier et à programmer ses contributions dans le cadre du CRRF, s'appuiera essentiellement sur les stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples.

Vers un pacte mondial sur les réfugiés

Dans la Déclaration de New York, il a été demandé au Haut Commissaire de proposer, en 2018, un pacte mondial sur les réfugiés. Ce pacte mondial s'appuiera sur les

engagements énoncés dans la Déclaration qui servent de base au CRRF, et visent à renforcer les réponses prévisibles aux larges mouvements de réfugiés et aux situations de réfugiés prolongées. Il ne contiendra pas de nouvelles normes.

En substance, le pacte mondial constituera un accord global sur les réponses face aux situations de réfugiés. Il sera basé sur le CRRF et facilitera sa mise en œuvre en offrant une plateforme de coopération permettant un partage plus équitable et plus prévisible des charges et des responsabilités en matière d'accueil des réfugiés dans le monde.

Le CRRF et l'élaboration d'un pacte mondial sur les réfugiés devraient avoir un impact profond sur l'ensemble des activités du HCR et sur sa collaboration avec les partenaires, l'objectif étant de mettre un accent stratégique plus global, et à plus long terme, sur les opérations de protection et la recherche de solutions durables.

Afin d'élaborer un pacte mondial susceptible de rassembler un large consensus, le HCR a rédigé une « feuille de route ». En 2017, le HCR a organisé une série de « discussions thématiques » pour susciter des propositions et lancer un processus de compilation des bonnes pratiques et des enseignements tirés au cours de la mise en œuvre du CRRF et dans le cadre d'autres situations anciennes et actuelles de réfugiés. Cela contribuera à la rédaction du pacte mondial que le HCR diffusera début 2018 en amont d'une série de consultations formelles. À la suite de ces consultations, le Haut Commissaire proposera le texte du pacte mondial dans le cadre de son rapport annuel présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce dernier sera examiné conjointement avec la résolution annuelle sur le travail de l'organisation (connue aussi sous le nom de résolution « omnibus »).

Mobiliser le grand public: Ensemble #Aveclesréfugiés

En 2018, la campagne du HCR #Aveclesréfugiés continuera de mobiliser la solidarité du grand public en faveur des personnes déplacées de force. Pour quantifier cette solidarité, la campagne s'appuie sur une pétition mondiale faisant appel à l'action. Avec plus de 1,5 million de signatures, la pétition #Aveclesréfugiés montre aux dirigeants gouvernementaux qui seront appelés à adopter le pacte mondial sur les réfugiés qu'il existe un réseau solide de citoyens dans le monde entier, qui soutiennent ses principes. La pétition demande notamment que chaque enfant réfugié reçoive une éducation, que chaque famille réfugiée ait un endroit sûr où vivre, et que chaque réfugié puisse travailler ou acquérir de nouvelles compétences pour soutenir sa famille.

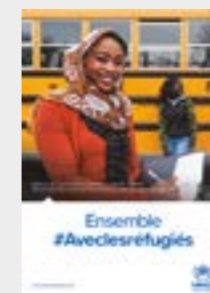
Lancée en 2016, la campagne met en valeur les histoires positives de communautés qui accueillent des réfugiés et donne vie aux récits des réfugiés, montrant comment ils contribuent à leurs communautés d'adoption. En mettant l'accent sur les aspects positifs, le HCR entend lutter contre les perceptions négatives sur les réfugiés et soutient l'initiative des Nations Unies ENSEMBLE (*TOGETHER*) énoncée dans la Déclaration de New York.



La campagne mobilise également un groupe varié d'organisations sous les auspices de la coalition #Aveclesréfugiés afin de diffuser le message de solidarité envers les réfugiés auprès de nouveaux publics plus larges. La coalition #Aveclesréfugiés, qui ne cesse de grandir et rassemble plus de 280 universités, entreprises, fondations, organisations religieuses, groupes de jeunesse et ONG, coopère dans l'objectif commun d'améliorer les opportunités et l'aide en faveur des familles déplacées. S'appuyant sur sa propre sphère d'influence, chaque membre de la coalition soutient la campagne #Aveclesréfugiés en mobilisant son propre réseau. La campagne présente aussi une « carte de la solidarité » qui suit les petits et les grands efforts réalisés pour accueillir les réfugiés dans le monde.



La campagne du HCR #Aveclesréfugiés constitue un outil essentiel pour susciter l'empathie du grand public et mobiliser un soutien plus large en faveur des familles réfugiées et déplacées. En 2018, les ambassadeurs de bonne volonté et les sympathisants du HCR continueront de jouer un rôle crucial pour diffuser la campagne #Aveclesréfugiés. Au-delà de leur mobilisation essentielle pour la campagne, ils soutiennent plus largement les activités du HCR en insistant sur l'engagement, les histoires humaines qui se cachent derrière les chiffres, et en mettant en lumière certaines questions ou certains partenariats. Souvent invités à participer à des événements et à des campagnes, organisés par les bureaux du HCR, les partenaires et les gouvernements, ils permettent de démultiplier les objectifs de plaidoyer, de sensibilisation et de collecte de fonds de l'organisation. Certains sympathisants du HCR étant eux-mêmes d'anciens réfugiés, ils apportent non seulement une vision éminemment personnelle de l'action du HCR mais aussi une parole digne de confiance sur les questions de réfugiés.



L'Envoyée spéciale

Angelina Jolie continuera de représenter le HCR et le Haut Commissaire en sa qualité d'Envoyée spéciale. Elle entreprendra des activités de plaidoyer et contribuera à une tâche essentielle : la recherche de solutions pour les personnes qui ont dû fuir leur foyer. Elle soutiendra également le HCR en cette année importante d'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés. Lors d'une visite effectuée à Genève dans le courant de l'année, elle a rencontré le Haut Commissaire afin de reconduire son engagement en tant qu'Envoyée spéciale du HCR. S'adressant à des centaines de collaborateurs réunis dans l'atrium du HCR, elle a réaffirmé son dévouement à l'égard des réfugiés du monde entier et affirmé : « Vous et moi, c'est pour la vie ».

Au cours de ses années de collaboration avec l'organisation, l'Envoyée spéciale a vu le nombre de réfugiés et de déplacés internes contraints de quitter leurs foyers chassés par les guerres et les persécutions, de rapatriés s'efforçant de renouer les fils de leur vie et celui des apatrides, augmenter de 22 à plus de 67 millions, posant un défi majeur global, et en particulier pour le HCR. Évoquant les difficultés auxquelles l'organisation est confrontée, l'Envoyée spéciale a déclaré au personnel : « J'espère que je vous représente le mieux possible dans toutes les actions que vous menez et que je continuerai à le faire ». À l'occasion de sa visite à Genève, l'Envoyée spéciale

a également donné une conférence lors de la réunion annuelle de la Fondation Sergio Vieira de Mello, qui rend hommage à la mémoire et à l'action de ce diplomate et ancien collaborateur du HCR.

Rencontrer des réfugiés sur le terrain, partager des moments avec eux, a toujours été une priorité pour l'Envoyée spéciale, qui sillonne régulièrement le monde au nom de l'organisation. En juin, elle a célébré la Journée mondiale du réfugié au Kenya, où elle se rendait pour la troisième fois depuis sa prise de fonctions au HCR en 2001. Cette visite était axée sur les graves difficultés auxquelles font face les adolescentes réfugiées qui ont fui l'extrême violence et les persécutions au Burundi, en République démocratique du Congo, au Rwanda, au Soudan du Sud, et en Somalie ; et qui ont pour la plupart subi des violences sexuelles et de genre et ont été privées de leur enfance. Après avoir écouté leurs parcours individuels et les récits de leurs vies quotidiennes d'aujourd'hui, l'Envoyée spéciale a salué leur courage et leur ténacité.



© HCR / M. HENLEY

« Plus de la moitié des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde sont des femmes et des enfants. La manière dont nous les traitons donne la mesure de notre degré d'humanité en tant que nations. En cette Journée mondiale du réfugié, je ne demande qu'une chose : que les personnes songent à la douleur et aux souffrances de ces jeunes filles. Elles ont non seulement dû fuir l'extrême violence et les persécutions, mais elles ont tout perdu, ont été témoins de la mort de membres de leur famille et ont été confrontées à beaucoup d'abus, d'intolérance et de difficultés. Elles font de leur mieux pour aller de l'avant avec un soutien minimal, pour vivre dignement en dépit d'obstacles presque insurmontables. »

Lors de la Journée mondiale du réfugié, Angelina Jolie rencontre des femmes vulnérables à Nairobi au Kenya. L'Envoyée spéciale reconforte une réfugiée congolaise âgée de seize ans et son bébé dans le centre de Heshima à Nairobi, Kenya.

— Angelina Jolie, Envoyée spéciale du HCR

PRIORITÉS STRATÉGIQUES GLOBALES 2018-2019

Les priorités stratégiques globales (PSG) pour l'exercice biennal 2018-2019 désignent les domaines importants où le HCR déploie des efforts ciblés pour améliorer la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence, pour améliorer leur bien-être et pour rechercher des solutions à leur situation. Les PSG opérationnelles représentent des priorités clés partagées par les bureaux du HCR à travers le monde et soutiennent aussi les objectifs fixés dans le Cadre d'action global pour les réfugiés (voir le *Glossaire*). Elles orientent l'élaboration et la mise en œuvre des plans par pays que les opérations entreprennent sur le terrain, en concertation avec leurs partenaires et les autorités nationales.

L'ensemble des PSG opérationnelles pour la période 2018-2019 est identique à celui de l'exercice biennal précédent (2016-2017), ce qui permet en premier lieu d'assurer la continuité et la cohérence du suivi et des rapports. Plus important encore, l'ensemble des PSG opérationnelles reflète pleinement les cinq domaines principaux définis par les Orientations stratégiques du HCR pour la période de 2017 à 2021 visant à : assurer la protection, répondre aux situations d'urgence, promouvoir l'inclusion, autonomiser les personnes soutenues par le HCR et élargir les possibilités de solutions.

L'ensemble des PSG d'appui et de gestion pour la période 2018-2019 oriente le travail des collaborateurs qui, au siège de l'organisation et dans ses bureaux régionaux, sont engagés dans l'élaboration des politiques, l'appui aux opérations et le contrôle. Des améliorations ont été apportées à cet ensemble pour rendre compte de la manière dont le HCR met en œuvre la vision exprimée dans ses Orientations stratégiques. Ces modifications ont également

permis de mieux aligner les PSG avec le soutien que le HCR apporte à la réalisation des objectifs de développement durable (SDG) énoncés dans « l'Agenda 2030 pour le développement durable », ainsi que des engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en 2016, en particulier dans le cadre du « Grand compromis » (voir le *Glossaire*).

PLANIFICATION ET SUIVI

Le personnel des opérations du HCR à travers le monde procèdent avec les collaborateurs des organisations partenaires et d'autres intervenants clés, à un examen des PSG afin de déterminer celles qui s'appliquent le mieux à leur contexte opérationnel et contribueront à améliorer la situation des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR. Ils cherchent également à déterminer comment l'engagement de « ne laisser personne de côté », contracté au titre des SDG, peut favoriser de nouvelles approches et de nouveaux partenariats permettant d'apporter des progrès pour les personnes relevant de la compétence du HCR. Ensemble, ils décident des activités opérationnelles les plus adéquates, ainsi que des manières de les exécuter et de mesurer l'impact produit sur les PSG.

Au siège du HCR, les collègues chargés de superviser les divers domaines couverts par les PSG suivent attentivement les progrès obtenus par les opérations sur le terrain, en leur offrant, si nécessaire, un appui et des conseils. Ils évaluent également et produisent un rapport de synthèse sur la performance générale de l'organisation au regard de ses engagements globaux, présentés dans le tableau ci-dessous.

DÉFIS

Les besoins globaux, dans la plupart des pays où le HCR est présent, excèdent largement les ressources disponibles, et placent les opérations face à un défi récurrent, les obligeant à établir des priorités parmi des interventions aussi importantes et aussi urgentes les unes que les autres. Les discussions entamées dans certains pays, impliquant des partenaires et des personnes relevant de la compétence du HCR,

permettent de déterminer les priorités, en tenant compte du caractère plus ou moins critique d'une situation, des chances de réussite d'un programme et du rapport coût-efficacité d'un projet ou d'une activité en particulier. Les opérations travaillent aussi avec les gouvernements sur les domaines des PSG où leur soutien actif est indispensable pour obtenir des progrès.

PSG OPÉRATIONNELLES

INDICATEUR D'IMPACT

ENGAGEMENT

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE



1.

Assurer l'accès à la protection territoriale et aux procédures d'asile, ainsi qu'à la protection contre le refoulement ; et soutenir l'adoption de lois sur la nationalité permettant de prévenir et/ou de réduire les cas d'apatridie

La mesure dans laquelle les lois répondent aux normes internationales relatives aux réfugiés

La mesure dans laquelle les lois et les politiques répondent aux normes internationales relatives aux déplacements internes et à l'apatridie

Pourcentage d'apatrides pour lesquels la nationalité est accordée ou confirmée

Chercher à améliorer les lois et les politiques nationales dans **80** pays afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

Chercher à améliorer les lois et les politiques nationales dans **17** pays afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives aux déplacés internes.

Chercher à améliorer les lois sur la nationalité dans **40** pays afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives à la prévention de l'apatridie.

Chercher à augmenter le pourcentage d'apatrides qui acquièrent la nationalité ou voient leur nationalité confirmée dans **14** situations.

PROCESSUS ÉQUITABLE DE PROTECTION ET D'ÉTABLISSEMENT DE DOCUMENTS



2.

Garantir l'enregistrement des naissances, l'établissement de profils et de documents individuels sur la base de l'enregistrement

Pourcentage d'enfants de moins de 12 mois ayant reçu un certificat de naissance des autorités

Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR enregistrées à titre individuel

Chercher à augmenter la délivrance systématique de certificats de naissance aux nouveau-nés dans **53** situations.

Maintenir ou augmenter les niveaux d'enregistrement individuel dans **96** situations de réfugiés.



PSG OPÉRATIONNELLES

INDICATEUR D'IMPACT

ENGAGEMENT

SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION

<p>3. Réduire les risques de protection auxquels sont exposées les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier, la discrimination, les violences sexuelles et de genre, et les risques spécifiques auxquels sont exposés les enfants</p>	<p>Mesure dans laquelle les personnes connues ayant survécu à des violences sexuelles et de genre reçoivent un soutien approprié</p> <p>Mesure dans laquelle la communauté est active dans la prévention des violences sexuelles et de genre et dans la protection des personnes ayant survécu à ces violences</p> <p>Pourcentage de mineurs isolés pour lesquels le processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant a été entamé ou achevé</p> <p>Mesure dans laquelle les enfants relevant de la compétence du HCR bénéficient d'un accès non-discriminatoire aux services sociaux et de protection national de l'enfance</p>	<p>Fournir un soutien et chercher à l'améliorer pour les personnes ayant survécu à des violences sexuelles et de genre dans 95 opérations en faveur des réfugiés ; 10 opérations où le HCR intervient auprès des déplacés internes, et 3 situations de personnes retournées.</p> <p>Chercher à améliorer la participation communautaire à la prévention des violences sexuelles et de genre et à la protection des personnes ayant survécu à ces violences dans 58 situations de réfugiés, 8 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes et 4 situations de personnes retournées.</p> <p>Chercher à maintenir ou augmenter la proportion de mineurs isolés pour lesquels le processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant a été entamé ou achevé dans 74 situations de réfugiés.</p> <p>Chercher à accroître l'accès non-discriminatoire aux services sociaux et de protection de l'enfant nationaux dans 37 situations de réfugiés, 4 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes, et 3 situations de personnes retournées.</p>
--	---	--

BESOINS ET SERVICES ESSENTIELS

<p>4. Réduire la mortalité, la morbidité et la malnutrition par des interventions multisectorielles</p>	<p>Prévalence de la malnutrition aiguë globale (GAM) (de 6 à 59 mois)</p> <p>Taux de mortalité chez les moins de 5 ans</p>	<p>Maintenir les normes du HCR ou réduire le niveau général de malnutrition aiguë globale dans 36 situations où les réfugiés vivent dans des camps ou des zones d'installations.</p> <p>Maintenir les normes du HCR ou réduire le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans 44 situations où les réfugiés vivent dans des camps ou des zones d'installations.</p>
<p>5. Respecter les normes internationales en matière d'abris, d'énergie domestique, d'eau, d'assainissement et d'hygiène</p>	<p>Pourcentage de ménages vivant dans un logement décent</p> <p>Nombre moyen de litres d'eau potable disponible par personne et par jour</p>	<p>Maintenir ou augmenter le pourcentage de ménages vivant dans un logement décent dans 48 situations de réfugiés, 15 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes, et dans 7 situations de retournés.</p> <p>Maintenir ou augmenter le niveau d'approvisionnement en eau dans 46 situations de réfugiés.</p>

INDICATEUR D'IMPACT

ENGAGEMENT

AUTONOMISATION ET AUTOSUFFISANCE DES COMMUNAUTÉS

<p>6. Promouvoir la participation active de personnes prises en charge aux processus décisionnels et favoriser la coexistence avec les communautés hôtes</p> <p>7. Promouvoir le potentiel humain par des possibilités accrues d'accès à une éducation de qualité et l'appui aux moyens d'existence</p>	<p>Pourcentage de participation active des femmes dans les structures de leadership/gestion</p> <p>La mesure dans laquelle les communautés locales soutiennent la présence des personnes relevant de la compétence du HCR</p> <p>Pourcentage des personnes relevant de la compétence du HCR (de 18 à 59 ans) ayant leur propre entreprise ou employées à titre indépendant depuis plus de 12 mois</p> <p>Pourcentage d'enfants d'âge scolaire inscrits dans le primaire</p>	<p>Chercher à améliorer la participation des femmes dans les structures de leadership/gestion dans 54 situations de réfugiés, et 4 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes.</p> <p>Chercher à améliorer les relations entre les personnes relevant de la compétence du HCR et les communautés locales dans 65 situations de réfugiés.</p> <p>Maintenir ou augmenter le pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR qui reçoivent une aide pour améliorer leurs possibilités de créer leur propre entreprise ou d'être employés à titre indépendant dans 38 opérations.</p> <p>Chercher à augmenter le taux d'inscription des enfants en âge scolaire dans le primaire dans 95 situations de réfugiés.</p>
---	---	--

SOLUTIONS DURABLES

<p>8. Accroître les possibilités de solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR, particulièrement dans les situations prolongées, y compris par le renforcement des approches globales et la contribution à la réintégration durable, l'installation locale et à la réinstallation réussie dans un pays tiers</p>	<p>Mesure dans laquelle le retour est volontaire, sûr et digne</p> <p>Mesure dans laquelle les personnes retournées bénéficient du même accès aux droits que les autres citoyens</p> <p>Mesure dans laquelle l'intégration sociale et économique est réalisée</p> <p>Pourcentage des personnes relevant de la compétence du HCR dont le dossier a été soumis en vue de la réinstallation parmi celles identifiées comme ayant besoin d'être réinstallées</p>	<p>Appuyer les réfugiés à rentrer de manière volontaire, sûre et digne dans 40 situations lorsque les conditions le permettent.</p> <p>Aider les personnes retournées dans 11 situations à se réintégrer de manière durable et à bénéficier du même accès aux droits que les autres citoyens.</p> <p>Soutenir l'intégration locale dans 42 situations de réfugiés lorsque les conditions le permettent.</p> <p>Chercher à maintenir ou accroître le pourcentage de personnes dont le dossier a été soumis en vue de la réinstallation parmi celles identifiées comme ayant besoin d'être réinstallées, appuyant ainsi la mise en œuvre de solutions dans 74 situations.</p>
---	--	---

PSG EN MATIÈRE D'APPUI ET DE GESTION

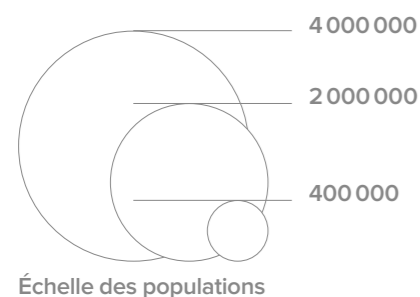
INDICATEUR

<p>1. Les programmes du HCR sont exécutés dans un contexte de saine responsabilité financière et de contrôle adéquat</p>	<ul style="list-style-type: none"> La gestion financière et l'établissement de rapports sont renforcés au Siège du HCR et sur le terrain par une rationalisation et une amélioration des systèmes, avec l'apport et l'application d'orientations efficaces en matière de contrôles financiers. Les comptes sont tenus et communiqués dans le plein respect des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et le HCR bénéficie au maximum des normes appliquées. Les aides en espèces reposent sur un cadre de contrôle financier rigoureux et des processus d'affaires intégrés au système de mise en œuvre. Les accords de partenariat sont simplifiés et harmonisés en collaboration avec les parties prenantes, y compris d'autres entités des Nations Unies, et la part des ressources confiées aux partenaires locaux est augmentée.
<p>2. Les opérations du HCR fournissent une protection de qualité, facilitent les solutions en faveur des personnes prises en charge et défendent efficacement leurs droits</p>	<ul style="list-style-type: none"> La capacité et la réponse en matière de protection globale et de solutions sont renforcées grâce à un appui opérationnel direct, à un meilleur suivi et à des partenariats plus efficaces. La promotion de l'égalité des sexes est renforcée et la responsabilité envers les personnes relevant la compétence du HCR est accrue aux niveaux global et opérationnel.
<p>3. Le HCR facilite l'apport de réponses efficaces au déplacement forcé et à l'apatridie par le renforcement des cadres de protection et de solutions, le plaidoyer et les partenariats opérationnels, et par la promotion de l'inclusion dans les systèmes nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les cadres et les capacités de protection nationaux, régionaux et globaux sont renforcés par une mise en œuvre efficace de la responsabilité de supervision et du plaidoyer, en collaboration étroite avec les États et d'autres acteurs concernés, y compris les entités internationales de développement et d'établissement de la paix. La protection des personnes déplacées et apatrides est renforcée et les solutions sont étendues par de nouveaux accords de partenariat, un appui au renforcement des systèmes et des institutions nationaux, et la mise en œuvre de réponses globales.
<p>4. Le HCR facilite l'utilisation responsable et étendue des données et des informations pour les prises de décision et le plaidoyer, y compris par les partenaires et les personnes relevant de la compétence du HCR</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR et ses partenaires gèrent et utilisent les données et les informations en suivant une approche collaborative, systématisée et reposant sur des principes afin de permettre des actions, une élaboration de programme et des décisions en matière de ressources fondées sur des éléments probants, en vue de l'obtention de résultats de qualité concernant la protection. Les informations et les analyses sur la situation des réfugiés et autres personnes prises en charge sont rendues disponibles pour faciliter l'inclusion de ces personnes dans les cadres de développement nationaux et internationaux. Les méthodes de gestion des données et des informations, y compris le stockage et la communication de données personnelles, respectent les pratiques de protection et la vie privée.
<p>5. Le HCR fait une utilisation efficace des mécanismes de coordination humanitaire interorganisations et contribue à leur amélioration, et encourage les actions visant à placer la protection au centre de l'action humanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une coordination et un leadership efficaces sont mis en place pour les réponses en faveur des réfugiés et pour les groupes sectoriels dirigés par le HCR aux niveaux global et opérationnel. Le HCR fournit une expertise et une analyse sur la protection pour guider et structurer l'action humanitaire conjointe.
<p>6. Les stratégies de protection et de solutions pluriannuelles et de partenariats multiples, soutenues par des méthodes de gestion axées sur les résultats, facilitent la collaboration et l'inclusion effective des personnes prises en charge dans les systèmes nationaux et les cadres de développement nationaux, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples s'appuient sur des évaluations conjointes des besoins améliorées et sont élaborées et mises en œuvre en consultation avec les principales parties prenantes, y compris les autorités nationales, la société civile, les partenaires du développement et les représentants du secteur privé. Les systèmes de gestion axés sur les résultats du HCR servent de base à une planification et à un suivi concertés et reposant sur des éléments probants.

INDICATEUR

<p>7. Le HCR, en collaboration avec ses partenaires, fournit aux réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR la possibilité de satisfaire leurs besoins, renforce leur protection et facilite leur transition vers les solutions par un recours élargi aux aides en espèces</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR est doté des systèmes, outils, compétences et processus nécessaires pour mettre en œuvre et intensifier les programmes d'assistance en espèces d'une manière responsable. Le HCR poursuit l'objectif visant à conclure des accords de transfert commun d'espèces, conformément à sa stratégie et à sa politique relatives aux aides en espèces.
<p>8. Le HCR renforce la préparation d'urgence, maintient et consolide sa capacité à se mobiliser rapidement et efficacement pour faire face à des situations d'urgence</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des articles de secours essentiels sont stockés pour fournir une assistance d'urgence à 600 000 personnes et peuvent être expédiés dans un délai de 48 heures. Une capacité de réserve active est maintenue et le personnel du HCR et des partenaires dotés des compétences appropriées en matière de leadership, de coordination et de protection est disponible pour un déploiement immédiat dans des opérations d'urgence. La représentation des communautés et des partenaires locaux et nationaux dans la planification de la préparation est accrue. Une approche proactive de la gestion de la sécurité est appliquée grâce à du personnel de sécurité qualifié, à une formation sur la sécurité et un appui aux situations d'urgence.
<p>9. Le HCR est préparé de façon optimale à répondre à des problèmes de déplacement forcé mondiaux par un personnel diversifié, composé de personnes talentueuses et hautement performantes, qui sont flexibles et peuvent être rapidement déployées, et qui bénéficient de soins et d'un soutien complets de l'organisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> La planification stratégique d'une composition du personnel tenant compte de la diversité et de la parité entre les sexes est améliorée par l'analyse des besoins actuels et futurs en talents. La gestion des carrières est facilitée par la fourniture de possibilités d'apprentissage et par l'examen de la performance et dépend des qualifications demandées par l'organisation. Un cadre d'affectation juste et transparent garantit la diversité et la parité entre les sexes dans le déploiement de personnel qualifié par des systèmes efficaces de ressources humaines, en particulier dans le contexte des situations d'urgence et des opérations à haut risque. Des normes minimales de santé et de sécurité au travail pour le personnel du HCR sont mises en œuvre dans les opérations.
<p>10. Le HCR mobilise un appui politique, financier et opérationnel des secteurs public et privé par des partenariats stratégiques et des stratégies de collecte de fonds efficaces, ainsi que par des communications multimédias et des campagnes ciblées reposant sur des éléments probants, qui suscitent une prise de conscience et une empathie chez le public et structurent le dialogue mondial sur le déplacement forcé</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les stratégies de mobilisation des ressources sont renforcées pour augmenter le financement de sources publiques et privées par les méthodes existantes et par de nouvelles approches créatrices. Les partenariats avec les États membres du Comité exécutif, les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et autres partenaires sont maintenus et renforcés par un dialogue de fond régulier. Les activités stratégiques de communication externe sont renforcées par des campagnes multimédias ciblées, des actualisations publiques faites en temps opportun et une sensibilisation accrue des publics cibles, constituant ainsi une communauté solide de personnes qui soutiennent l'organisation. L'appui politique et opérationnel des secteurs public et privé est étendu afin d'améliorer le bien-être des populations déplacées et des communautés hôtes.

POPULATIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR



- Réfugiés
- Demandeurs d'asile
- Personnes de retour (réfugiés et déplacés)
- Apatrides
- Déplacés internes
- Autres personnes relevant de la compétence du HCR

[JANVIER 2017]

Sous-région	Réfugiés	Apparentés réfugiés ⁽¹⁾	Total des réfugiés	Réfugiés assistés par le HCR	Demandeurs d'asile	Réfugiés rapatriés ⁽²⁾	Déplacés internes protégés et assistés par le HCR ⁽³⁾	Déplacés internes de retour ⁽⁴⁾	Personnes relevant du mandat du HCR relatif à l'apatridie	Autres ⁽⁵⁾	TOTAL DES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR
Afrique centrale et des Grands Lacs	1 355 163	26 743	1 381 906	1 273 115	26 082	58 000	3 000 098	637 813	974	174 071	5 278 944
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	3 290 441	-	3 290 441	3 237 399	128 224	73 383	5 766 377	752 261	20 000	221 277	10 251 963
Afrique de l'Ouest	300 616	-	300 616	294 768	7 004	29 318	2 377 353	725 892	694 115	16 275	4 150 573
Afrique australe	162 090	-	162 090	47 571	288 891	5 776	15 128	-	-	26 932	498 817
Afrique du Nord	370 640	26 000	396 640	295 635	87 408	11	174 510	449 840	19	3	1 108 431
Moyen-Orient	2 252 789	32 542	2 285 331	2 107 313	96 190	159	11 955 323	2 971 074	372 442	21 391	17 701 910
Asie du Sud-Ouest	2 391 766	-	2 391 766	2 391 766	5 075	383 969	2 246 507	704 370	-	114 221	5 845 908
Asie centrale	3 775	-	3 775	2 760	688	3	-	-	120 055	-	124 521
Asie du Sud	223 704	-	223 704	49 681	9 867	1 054	39 730	12 445	-	849	287 649
Asie du Sud-Est	187 813	295 405	483 218	239 925	68 291	74	462 434	256 972	1 460 771	80 332	2 812 092
Asie de l'Est et Pacifique	370 784	4 581	375 365	682	56 561	-	-	-	837	2	432 765
Europe de l'Est	3 109 814	15 185	3 124 999	2 886 723	256 507	64	2 686 894	-	142 549	-	6 211 013
Europe du Sud-Est	36 686	7 160	43 846	19 566	3 595	215	317 957	477	14 053	78 406	458 549
Europe du Nord, de l'Ouest, centrale et du Sud	2 006 154	24 943	2 031 097	22 374	1 137 485	-	-	-	413 932	6 045	3 588 559
Amérique du Nord et Caraïbes	371 125	-	371 125	822	570 193	-	-	-	2 302	1 718	945 338
Amérique latine	100 053	221 516	321 569	33 763	84 447	204	7 584 816	-	158	61 612	8 052 806
TOTAL	16 533 413	654 075	17 187 488	12 903 863	2 826 508	552 230	36 627 127	6 511 144	3 242 207	803 134	67 749 838

Les données sont généralement communiquées par les Gouvernements et basées sur leurs propres définitions et méthodes de collecte de données. Le tiret (-) correspond à une valeur nulle, non disponible ou ne s'appliquant pas au cas considéré. Toutes les données sont provisoires et susceptibles de modifications. Des informations complémentaires sur les personnes relevant de la compétence du HCR, dont les tendances statistiques et changement lié au déplacement global survenu au cours de l'année sont disponibles dans le rapport «2016 Tendances mondiales» (2016 Global Trends). <http://www.unhcr.org/statistics/>

⁽¹⁾ Inclut des groupes de personnes en dehors de leur pays de résidence ou d'origine et qui sont confrontés à des risques de protection similaires à ceux encourus par les réfugiés, mais qui n'ont pas le statut de réfugié pour des raisons pratiques ou autres raisons ne permettant l'établir.

⁽³⁾ Inclut les personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des déplacés internes.

⁽²⁾ Inclut les réfugiés qui sont rentrés dans leurs localités d'origine au cours de l'année 2016. Source : pays d'origine et d'asile.

⁽⁴⁾ Inclut les déplacés internes protégés et assistés par le HCR et qui sont rentrés dans leurs localités d'origine pendant l'année 2016.

⁽⁵⁾ Personnes relevant de la compétence du HCR n'appartenant pas aux catégories précédemment citées, mais qui bénéficient de la protection et / ou de l'assistance du HCR.